

**Informations et
arguments en bref**



**Avec l'e-ID suisse, plus de sécurité
et de simplicité en ligne.**

www.e-id.info

7 mars 2021

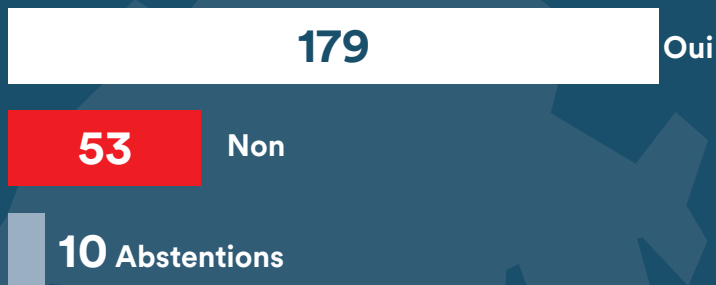
OUI à la loi e-ID

De quoi s'agit-il ?

Le Conseil fédéral et le Parlement ont élaboré une nouvelle loi afin de rendre plus simple et plus sûre l'identification sur Internet. Un référendum a été lancé contre cette loi e-ID. La votation populaire aura lieu le 7 mars 2021.

Le Conseil fédéral, le Parlement, les cantons, les communes et les organisations économiques ainsi que le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) soutiennent la loi e-ID.

CLAIR SOUTIEN AU PARLEMENT



CANTONS (CDC) LARGEMENT EN FAVEUR DU OUI



Arguments en faveur du OUI, en bref

PLUS DE SIMPLICITÉ EN LIGNE

Une e-ID suisse signifie moins de mots de passe et de connexions, une plus grande liberté par rapport aux heures d'ouverture, davantage de démarches possibles en ligne pour éviter les files d'attente au guichet et moins de papier.

PLUS DE SÉCURITÉ EN LIGNE

Une e-ID suisse permet davantage de contrôle et de transparence sur ses propres données. Elle offre une protection contre les fraudeurs d'identité et sécurise le contrôle de l'âge en ligne.

TOUT LE MONDE EST GAGNANT

Grâce à l'e-ID suisse, de nombreuses applications digitales seront désormais possibles. Tout le monde en profitera : privés, autorités, entreprises et associations.

UNE SOLUTION SUISSE ET FIABLE

La loi crée des règles claires pour la protection des données et la transparence. Les fournisseurs seront des organismes suisses supervisés de manière stricte et régulièrement contrôlés. Les données doivent être conservées en Suisse conformément au droit suisse.

RENFORCER L'INNOVATION ET LA PLACE ÉCONOMIQUE

De nombreux pays sont en avance sur la Suisse dans le domaine numérique. Avec sa propre e-ID, la Suisse rattrape son retard et se positionne à nouveau comme pays moderne et compétitif.

Pourquoi une loi e-ID est-elle nécessaire ?

Les solutions actuelles pour l'identification personnelle sur Internet ne sont pas vraiment régulées. De plus en plus de particuliers, d'autorités et d'entreprises font leurs démarches en ligne et ont besoin d'une identification sûre et facile. La Confédération souhaite ainsi créer des règles claires et améliorer la sécurité juridique et la fiabilité.

BASE VOLONTAIRE

L'e-ID s'obtient sur une base volontaire. Personne n'est contraint d'en avoir une. Nul ne doit craindre d'être exclu de certains services publics sans e-ID.

FLEXIBILITÉ

La loi permet le choix entre différentes solutions. Elle est neutre sur le plan technologique et favorise l'innovation et la flexibilité. Il s'agit donc d'un texte avant-gardiste.

RÉPARTITION DES TÂCHES PERTINENTE

La Confédération est responsable de l'attestation officielle de l'identité; elle est seule à pouvoir garantir l'identité d'une personne. Le système technique e-ID sera développé et exploité par des organismes privés suisses, par les cantons ou les communes.

STRICTE PROTECTION DES DONNÉES

Les règles de protection des données sont plus strictes que dans la loi sur la protection des données. Les données personnelles ne peuvent être utilisées que pour l'identification sur demande de la personne propriétaire de l'e-ID. L'appariement, la transmission et la commercialisation des données sont interdits et ces dernières ne peuvent être stockées qu'en Suisse.

Ce que signifierait un NON à la loi

CE QUE SOUHAITENT LES OPPOSANTS À LA LOI

Ils exigent une solution strictement étatique. La Confédération devrait ainsi elle-même développer sur le plan technique et exploiter l'e-ID ou confier cette tâche sous forme de mandat de prestation à un seul fournisseur (par exemple pour la redevance de radio et de télévision). Les coûts pour le développement et l'exploitation de l'e-ID seraient également intégralement pris en charge par l'État.

QUELLES SERAIENT LES CONSÉQUENCES ?

Un Non signifierait à nouveau plusieurs années sans bénéficier d'une solution suisse vérifiée et reconnue par l'État. La Suisse conserverait le patchwork actuel sans véritable régulation favorisant des solutions populaires proposées par des grosses entreprises étrangères.

De nombreux autres pays sont en avance sur la Suisse et disposent de leur propre e-ID depuis des années. Un Non ne ferait que contribuer à ce retard au détriment de notre capacité d'innovation et de notre place économique.

Un OUI à la loi e-ID, c'est un

- ✓ OUI à plus de simplicité et de sécurité en ligne
- ✓ OUI à une Suisse qui dispose de son propre système e-ID indépendant
- ✓ OUI à des règles claires pour l'identification électronique
- ✓ OUI à davantage de transparence et de contrôle sur ses propres données
- ✓ OUI à une solution sur base volontaire et à la liberté de choix
- ✓ OUI à une répartition des tâches pertinente entre Confédération, privés, cantons et communes
- ✓ OUI à une Suisse compétitive et innovante